

Repas partagés au sein de nos paroisses

Dans la Lettre pastorale de Pentecôte 2013, notre Evêque Monseigneur Guy de Kerimel écrivait : « Pour que peu à peu les plus défavorisés se sentent chez eux dans nos communautés, je demande à chaque paroisse d'organiser un dimanche par mois un repas fraternel et convivial à la suite de l'Eucharistie dominicale... » En janvier 2015 dans une lettre aux « agents pastoraux » du diocèse, notre Evêque écrivait : « Les repas avec et non pour les personnes démunies et marginalisées sont aussi des occasions de vivre la fraternité et sont sources de joie, là où ils ont été initiés.... »

Depuis le 30 avril 2017, avec la participation active du Secours Catholique, le repas partagé a lieu dans nos paroisses le cinquième samedi ou dimanche du mois soit à Anjou, soit à la salle Notre Dame des Cités.

Le prochain repas est fixé salle Notre Dame des Cités le 30 décembre à 19h. Il sera précédé de la Messe à 18 heures, pour ceux qui le désirent. Chacun invite une personne en difficulté. Il serait bien de proposer également à des personnes isolées de nous rejoindre lors de ces repas. Nous apportons notre repas et un peu plus et tout est mis en commun pour passer une bonne soirée en fraternité.